

Tir interne fusil à 300m**1. Programme**

Le concours de roi/reine du tir comporte depuis 2024 les passes suivantes :

Nom des passes	Type de passes	Nbr. de passes	Pondération	Max. de points
Art	A100, 5 cpc	2	10%	500
Militaire	A100, 4 cpc	2	10%	400
Pontaise	A100, 10 cpc	2	10%	1000
Section	A10, 5 cpc + 3 série	2	100%	80
Tir en campagne	Prg. fédéral 20 cps.	1	10%	72
Tir obligatoire	Prg. fédéral 18 cps.	1	10%	85
Tir d'ouverture	A10, 30 cpc	1	50%	300
Tir de clôture	A10, 30 cpc.	1	50%	300

2. Achat du carnet de tir

Le carnet de tir doit être commandé au responsable Florian Lucas (079 389 18 55 / florianlucas96+scl@gmail.com). Son prix est de 60.- et ne comprend pas le coût des Tirs d'ouverture et de clôture. Le carnet ne sera délivré qu'après réception du montant sur le compte postal de la Société. En revanche, une fois rendu, le coût du Tir de clôture est offert.

3. Classement

Les concurrents sont classés en deux catégories : A armes de sport (fusil standard et arme libre) et D/E armes d'ordonnance (Mq, Fass 57/02 ou 03, Fass90). la meilleure des deux passes compte pour le classement. Pour les positions, on applique les règles de la FST.

4. Récompenses

les trois premiers de chaque catégorie reçoivent un diplôme et un prix en argent. Il faut cependant au moins six tireurs classés dans chaque catégorie pour que ces récompenses soient attribuées. Des challenges sont également en compétition.

Consignes d'utilisation du stand de Vernand

Le port des protections d'ouïe est obligatoire dès l'entrée du stand lorsque les tirs sont en cours.

À 25m et 50m (cibles manuelles)

1. Les pistolets ne doivent être sortis de leur housse que sur les tablettes de tir face aux cibles. Les manipulations de l'arme ne se font que sur le pas de tir, dans le respect des règles de sécurité.
2. La porte d'accès au stand 25 m doit toujours être fermée. Il est interdit d'en empêcher la fermeture.
3. Pour utiliser les installations, les tireurs doivent être en possession du badge de l'USTL ou occuper les cibles réservées au préalable par notre Société.

À 300m

1. Les fusils doivent être sortis des housses à l'entrée du stand et sécurisé selon les consignes.
2. Lors des déplacements dans le stand, le canon de l'arme doit être dirigé vers le haut.
3. Les armes ne sont chargées que lorsque le tireur est en position sur le pas de tir.
4. Avant de se relever, le tireur procède au retrait des cartouches.
5. Pour utiliser les installations à 300 m, les tireurs doivent soit occuper les cibles réservées au préalable par notre Société, soit s'adresser au chef de stand pour obtenir une cible à paiement.